

Préavis N° 02-2023

Demande de crédit complémentaire de CHF 53'739.-- au budget 2023 pour la mise en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) en 2023

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 1^{er} mars 2023.

Le présent préavis a pour but de présenter le contexte justifiant une demande de budget supplémentaire.

1. Préambule

Le 16 septembre 2021, une inspection du Service de l'emploi a eu lieu dans les bureaux de l'Association Enfance & Jeunesse, à la rue du Temple 7b, à Rolle. A la suite de cette visite, un rapport a été établi par l'Inspectrice du Travail dans lequel trois mesures sont préconisées, à savoir :

- Application de la Directive Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) ;
- Identification des facteurs de risques psychosociaux (RPS) ;
- Protection de l'intégrité personnelle au travail.

Une injonction a notamment été formulée dans le cadre de l'application de la Directive MSST (ou directive CFST numéro 6508) :

« Dans le cadre de ses obligations générales, l'employeur-euse doit identifier les dangers présents dans son entreprise pour la sécurité et la santé des travailleurs et prendre les mesures de protection et les dispositions nécessaires selon les règles reconnue de la technique. Il est également tenu de vérifier régulièrement les mesures et les dispositifs de protection mis en place, en particulier lors de changements opérationnels ».

2. Démarches entreprises

Avant cette visite, différentes démarches avaient été entreprises comme la mise en place d'une personne de confiance en entreprise (PCE) et le travail de délimitation des fonctions avec l'entreprise Neoconsult, ce qui a été reçu très favorablement par l'inspection cantonale du travail.

Toutefois, ces mesures n'étaient pas suffisantes. C'est pourquoi ENJEU a sollicité le Département Santé, Travail et Environnement (DSTE) d'Unisanté afin d'effectuer un audit du système MSST et de l'organisation pour la gestion de la santé et la sécurité au travail (SST) afin de faire un état de la situation et de proposer des pistes prioritaires d'action.

3. Partenaire sélectionné

L'inspection du travail prescrit le déploiement par étape d'une MSST dès début 2023 au plus tard. Une rencontre doit être agendée avec l'Inspection du Travail dans le troisième trimestre de l'année 2023 pour rendre compte des étapes franchies.

Le Dicastère RH et la Direction d'Enfance & Jeunesse préconisent le déploiement de cette MSST en partenariat avec l'organe externe Unisanté. Outre Unisanté, une rencontre a été organisée avec l'entreprise EVRIKA qui propose également l'accompagnement des entreprises mais uniquement pour les mesures de SST. Il s'avère qu'Unisanté propose en son sein tous les prestataires utiles pour l'Association. Le Directeur d'Evrika nous a informé par ailleurs qu'il prenait la direction du domaine du SST de l'Université de Lausanne dont dépend Unisanté et de ce fait, il pourra nous accompagner dans sa branche de prédilection.

Par Unisanté, nous pourrions donc bénéficier de l'accompagnement d'un médecin du travail, d'un.e hygiéniste du travail, d'un.e ergonome, d'un.e psychologue du travail, d'un.e ingénieur de sécurité. Ces différents corps de métiers permettront notamment l'analyse des risques pour les femmes enceintes (particulièrement pour nos collaborateurs en milieu préscolaire), la sensibilisation aux risques chimiques (pour le personnel de conciergerie), la formation ergonomique (pour les équipes éducatives & administratives).

Nous préconisons par ailleurs d'étendre ce travail sur 3 années afin d'en assurer un déploiement progressif.

4. Aspects financiers

Prestations effectuées	Montants TTC 2023	Montants TTC 2024	Montants TTC 2025
Intervention ingénieur en sécurité	Fr. 40'496.--	Fr. 40'496.--	Fr. 40'496.--
Déplacements	Fr. 4'303.--	Fr. 4'303.--	Fr. 4'303.--
Interventions spécialistes MSST (hygiéniste, médecin, ergonome)	Fr. 4'847.--	Fr. 4'847.--	Fr. 4'847.--
Réserve intervention ingénieur de sécurité	Fr. 4'093.--	Fr. 4'093.--	Fr. 4'093.--
TOTAL TTC par année	Fr. 53'739.--	Fr. 53'739.--	Fr. 53'739.--

TOTAL TTC 2023-2024-2025

Fr. 161'217.--

Les comptes suivants doivent être imputés :

- 730.3185.30 Honoraires santé et sécurité à hauteur de 60% du montant total (Accueil de Jour);
- 500.3185.30 Honoraires santé et sécurité à hauteur de 40% du montant total (Scolaire).

En outre, un suivi de la gestion de la santé et de la sécurité au travail devra être assuré à l'interne. Cela signifie qu'à terme un poste ou un pourcentage de travail devra être créé pour mener à bien cette mission.

5. En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 1^{er} mars 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°02-2023 Demande de crédit complémentaire de CHF 53'739.-- au budget 2023 pour la mise en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) en 2023.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.
- D'accepter l'implémentation au budget 2024 et 2025 du solde de CHF 107'478.--, soit CHF 53'739.-- au budget 2024 et CHF 53'739.-- au budget 2025.

Ainsi adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 23 janvier 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au nom du comité de Direction d'Enfance & Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente

Enfance & Jeunesse



Isabelle Houmard
Directrice